



COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Michel GUILLARD, Maire.

Les décisions prises par le Conseil :

- Dénomination d'un lieudit « l'Orée du bois » entre Blanche Couronne et la limite de Prinquiau.
- Demande de subvention DETR de 159 417 € concernant l'aménagement intérieur du presbytère représentant 35% du projet global estimé à 455 477,50 €.
- Demande de subvention DSIL de 8160 € concernant l'étude de centre bourg représentant 40% du projet global de 20 400 €.
- Approbation du passage à la norme comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022.
- Approbation du règlement budgétaire et financier consécutif au passage à la norme M 57.
- Autorisation d'une possibilité de fongibilité des crédits consécutive au passage à la norme M 57.
- Application d'un régime de provisions semi-budgétaire consécutif au passage à la norme M 57.
- Mise en place d'une tarification cantine à 0.90 et 1 € pour les élèves de familles ayant les quotients familiaux dans les deux tranches les plus basses, maintien des tarifs des autres tranches.
- Approbation des tarifs municipaux 2022 en augmentation de 3 % en corrélation avec l'inflation 2021 (sauf tarifs cantine et liés à l'activité économique).
- Approbation d'une Décision Modificative n°3 au Budget principal régularisant la cession de l'Abbaye de Blanche-Couronne au Département pour 1 € symbolique.
- Approbation d'une Décision Modificative n°4 au Budget principal afin de faire face aux surcouts de personnel dus à la crise Covid.
- Autorisation à engager des dépenses au budget d'investissement 2022 dans la limite de 25% des sommes engagées en 2021 avant l'adoption du budget 2022.

Informations :

Monsieur le Maire a fait connaître au conseil municipal les décisions ci-après, prises dans le cadre de ses délégations attribuées par le conseil :

- Signature d'un devis de 5018,38 € avec l'entreprise Engie concernant la réparation de la pompe à chaleur de l'école Jules Verne et du Centre de Loisirs.
- Exonération d'un an du loyer pour l'usage du 2^{ème} cabinet généraliste par le Docteur Charpentier-Vallienne à la maison médicale.
- Signature d'une convention avec la CCES pour le portage du terrain référence cadastrale C351, longeant le mur ouest du cimetière, préempté pour la somme de 90 K€ et 7500€ de frais.
- Avis favorable du commissaire enquêteur sur le projet de révision du PLU communal.